

Directeur adjoint

Référence : 3134-25-1364/SR du 29/08/2025



Employeur : Province des îles Loyauté

Corps /Domaine : Emploi fonctionnel

Direction : du développement économique

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : /

Lieu de travail : Lifou

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 29 Août 2025

Date limite de candidature : Vendredi 19 septembre 2025

Détails de l'offre :

Sous la responsabilité du directeur du développement économique de la province des îles Loyauté, la personne retenue sera chargée :

Missions :

- D'assister le Directeur dans l'organisation, la coordination et le contrôle des activités de la direction ;
- Gérer le personnel du Service de Développement de Lifou
- Animation et coordination des actions de la direction ;
- Suivi des opérations liées au contrat de développement Etat/Province ;
- Contrôle et élaboration du budget des secteurs ;
- Contrôle et évaluation des actions des services,
- Mise en œuvre et suivi des plans d'actions et projets,
- Collaborer avec la DGSO et la DGSM pour la coordination des actions relevant de la direction,
- Animation et accompagnement des entreprises des îles Loyauté en lien avec la case de l'entreprise LABECO et l'ADIE pour l'instruction des projets au titre du code économique provincial ;
- Représentation des élus dans leur mission de représentation de la province auprès des organismes extérieurs ;
- Représentation du directeur en cas d'absences et d'empêchement,
- D'assister le Directeur dans la gestion et le management des services de la direction

Profil du candidat

Savoir:

- Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine du management, de la gestion administrative et dans la conception et conduite d'opérations de développement économique.
- Bonne connaissance du milieu loyaltien et territorial
- Expertise technique dans le domaine du développement ;
- Maîtrise des différents dispositifs d'aides en matière de développement rurale

Savoir-faire

- Esprit d'analyse et de synthèse
- Capacités managériales et qualités rédactionnelles, de synthèse et de communication nécessaires,
- Sens des relations humaines et de l'initiative,
- Aptitude au travail en équipe,
- Bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, traitement de bases de données),
- Permis B

Comportement professionnel

- Polyvalence
- Faire preuve d'Assiduité

- Disponibilité/ Mobilité/ Autonomie
- Rigueur

**Contact et informations
Complémentaires :**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur le secrétaire général de la province des îles Loyauté, Tél : 45.51.10 /mail : sec-sg@loyalty.nc

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la province des îles Loyauté (www.province-iles.nc/avp) ou sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la direction des ressources humaines de la province des îles Loyauté, service des recrutements et du développement des compétences, par :

- Voie postale : BP 50 – 98820 WE LIFOU
- Dépôt physique : Hôtel de la province des îles Loyauté à Wé – Lifou
- mail : drh-recrutement@loyalty.nc
- Le site de la province des îles Loyauté : www.province-iles.nc/avp

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique